

MONTREAL – Le jury au procès de Luka Rocco Magnotta pour le meurtre prémédité de l'étudiant chinois Jun Lin a commencé à entendre, jeudi, le témoignage du pathologiste qui a pratiqué l'autopsie.

Yann Dazé a précisé que sa tâche avait été difficile en raison du démembrement du corps, qui l'a forcé à réaliser l'autopsie en cinq jours non consécutifs.

M. Dazé a raconté que la police avait trouvé la majeure partie du corps en état de décomposition avancée dans les poubelles derrière l'immeuble où habitait Magnotta à Montréal. La tête, les pieds et les mains étaient cependant manquants.

Le pathologiste a également examiné des outils, retrouvés dans les ordures, qui auraient été utilisés lors du meurtre, notamment un couteau, un tournevis, un marteau, une petite scie électrique et des ciseaux. Ces outils auraient servi à asséner 73 blessures post-mortem au haut du corps, à l'abdomen et au dos.

La gorge aurait été tranchée alors que la victime était encore vivante, et le corps comportait des traces d'un médicament favorisant le sommeil, a-t-il précisé. M. Lin aurait par ailleurs encaissé tant de coups de marteau à la tête qu'il aurait été impossible d'en déterminer le nombre. Le pathologiste a fait savoir qu'il n'avait pas été en mesure d'établir si ces coups avaient été infligés avant ou après le décès de l'étudiant.

«Tous les vaisseaux sanguins du cou ont été sectionnés à l'aide d'une arme affûtée», a mentionné M. Dazé, qui ne s'est pas avancé sur l'arme utilisée dans ce cas. «C'est difficile à dire. Je ne pourrais pas être plus précis.»

Quant au démembrement, il se serait produit après la mort de M. Lin, a mentionné M. Dazé. Il y a eu des coupures, ainsi que des os brisés. Le pathologiste a par ailleurs laissé entendre qu'un marteau ou un objet similaire avait été employé pour fracasser les os afin de faciliter le découpage des membres, mains et pieds.

Le corps de la victime a finalement été séparé en un total de 10 parties. Le jury n'a regardé que des dessins, et non pas de véritables photos.

M. Dazé a par ailleurs souligné que si un couteau avait été employé pour trancher les tissus du cou, une scie ronde a sans doute été utilisée pour trancher la colonne vertébrale pour compléter la décapitation. Il s'agirait du même genre de scie qui est employée dans les laboratoires de médecine légale pour ouvrir les crânes.

Jeudi, toujours, le pathologiste a déclaré à la cour que le somnifère Temazepam et le Benadryl, un anti-allergène en vente libre, avaient été découverts dans le corps de Jun Lin. Un toxicologue devrait donner plus de détails à une date ultérieure.

L'accusé de 32 ans a plaidé non coupable à cinq accusations en lien avec le meurtre et le démembrement de l'étudiant chinois Jun Lin, en mai 2012, entre autres à celle d'avoir publié en ligne une vidéo semblant montrer le meurtre.

M. Dazé a dit ne pas avoir vu la vidéo en question parce qu'il savait qu'elle était liée à l'affaire et qu'il ne voulait pas que ses observations ne s'en trouvent teintées. Il a précisé jeudi qu'il n'était pas intéressé à regarder la vidéo de toute façon.

«Je vois assez de choses dégueulasses dans mon travail, je n'avais pas besoin d'en voir plus», a-t-il dit au jury.

M. Dazé a expliqué qu'il a été difficile de pratiquer l'autopsie en cinq journées séparées, parce que les pathologistes les font généralement toutes d'un coup et savent dès le départ ce qu'ils cherchent.

Lorsqu'il a commencé son travail, le 1er juin 2012, il avait devant lui la majeure partie du corps. La police avait trouvé dans une valise un torse, sectionné au niveau du cou, des épaules et des cuisses, de même que des bras et des jambes dans les poubelles.

M. Dazé a indiqué que le torse était tourné vers le haut et grouillait de vers. Il dit avoir trouvé un bout de papier sous le torse, mais que des fluides provenant des parties sectionnées avaient rendu la note illisible.

Le jury avait appris auparavant que les mains et les pieds de Jun Lin ont plus tard été retrouvés à Ottawa et Vancouver, tandis que la tête a été récupérée un mois plus tard dans un parc montréalais.

Magnotta a admis avoir commis les gestes qui lui sont reprochés, mais soutient ne pas être criminellement responsable pour cause d'aliénation mentale. La Couronne, elle, tente de démontrer que le meurtre de Jun Lin était planifié et délibéré.

Luka Rocco Magnotta fait face à des accusations de meurtre prémédité, de profanation de cadavre, de publication de matériel obscène sur Internet, de harcèlement criminel envers le premier ministre Stephen Harper et d'autres députés fédéraux, ainsi que d'envoi par la poste de matériel obscène et indécent.

Plus tôt jeudi, l'avocat de la défense, Luc Leclair, a continué de tenter de miner la crédibilité de l'Allemand qui avait accueilli Magnotta juste avant son arrestation en juin 2012 à Berlin. Il a mis l'accent sur les habitudes de consommation d'alcool de Frank Rubert, après avoir dévoilé le lourd dossier criminel du témoin.

En contre-interrogatoire, M. Rubert a admis avoir oublié certains des moments passés avec Magnotta parce qu'il était ivre pendant une bonne partie des quatre journées. Il a raconté avoir rencontré Magnotta sur un site de clavardage gai et que, bien qu'il ait été déçu par l'âge de l'accusé, ils avaient quand même passé quatre jours à magasiner, à manger et à fréquenter des bars gais.

Par le biais d'une interprète, M. Rubert a ajouté que Magnotta était arrivé à la gare d'autocars de Berlin sans bagages, avec quelques milliers d'euros en poche, en prétendant vouloir repartir à neuf après une rupture amoureuse.

Procès de Magnotta le pathologiste n'a pas eu la tâche facile

Écrit par L'actualité

Jeudi, 09 Octobre 2014 19:04 -

Cet article [Procès de Magnotta: le pathologiste n'a pas eu la tâche facile](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Procès de Magnotta le pathologiste n'a pas eu la tâche facile](#)